

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 à 18h30

Convocation du 1/06/2023

Président : Armelle PONCET**Secrétaire de séance** : Isabelle JOREAU**Présents** : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Yvonne FREMONT, Frédéric BRUERE, Christophe GAIGNON et Mireille FOURMOND.**Absents** : Vincenzo AGRELO, Marie-Claire VIRIEUX, Anne MAYER, Magalie MARTIN et Philippe VARIN.**Bon pour pouvoir** : Vincenzo AGRELO à Armelle PONCET.

Marie-Claire VIRIEUX à Dominique GIRARD.

Anne MAYER à Isabelle JOREAU.

Ordre du jour :

- Tarifs périscolaire restaurant scolaire et garderie,
- Achats de terrains,
- Questions diverses.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

DCM 2023-24 TARIFS DU PERISCOLAIRE ANNEE 2023-2024**RESTAURANT SCOLAIRE**

Madame le Maire présente les nouveaux tarifs à compter du 01/09/2023 comme suit :

- Repas 5 composants : 4.35 €
- Repas commandé le jour : 5,35 €

GARDERIE

Q1 : quotient inférieur ou égal à 600 € 1.64 €/heure

Q2 : quotient supérieur à 600 € 2.00 €/heure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents, les tarifs du périscolaire à compter du 01/09/2023 comme cités ci-dessus.

DCM 2023-25 ACHAT DES TERRAINS SECTIONS AB NUMERO 26 ET 28

Considérant que la parcelle sections AB numéro 26 entre dans la configuration de l'OAP du projet de lotissement qu'il y a lieu de réaliser pour la préservation de l'école.

Considérant que la parcelle section AB numéro 28 située à proximité immédiate de la mairie et du gîte communal permettrait d'améliorer la desserte de ces deux équipements

Vu que le conseil a validé le projet de lotissement,

Vu la proposition de la commune en date du 3/12/2021,

Vu le courrier des propriétaires en date du 18/03/2022,

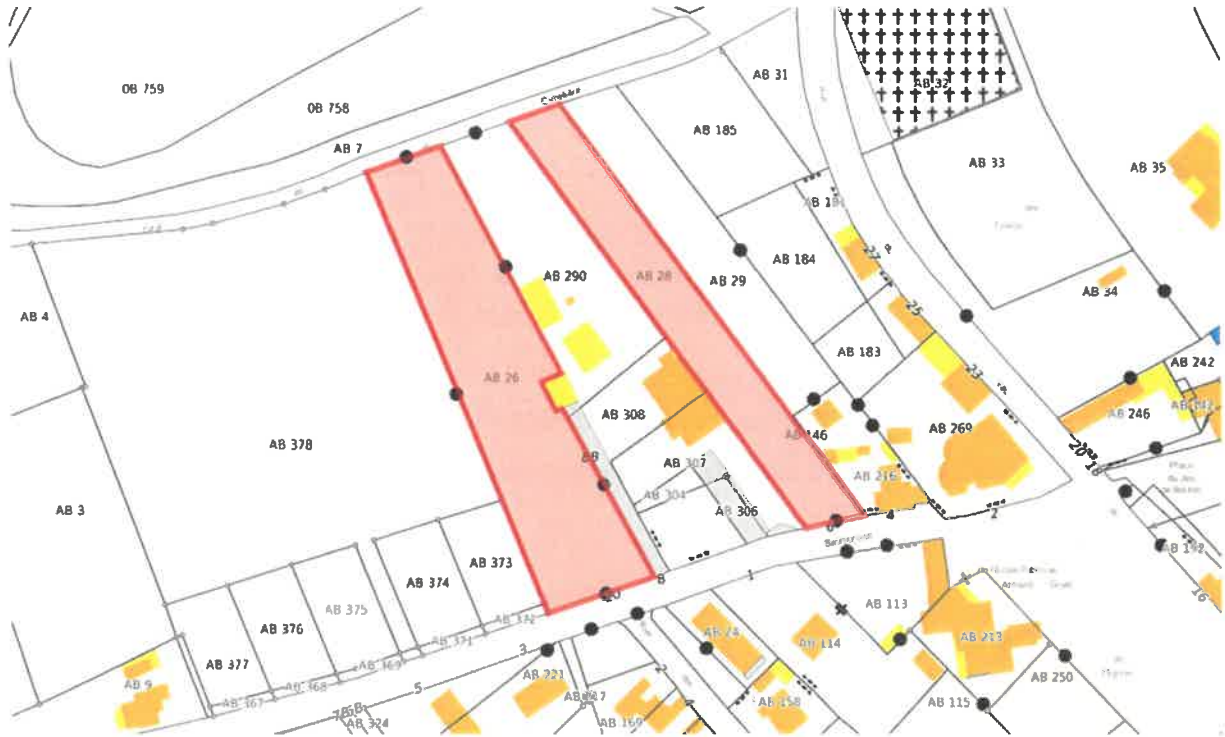
Vu la proposition des propriétaires de céder les parcelles AB numéro 26 et 28 à la Commune formalisée par des promesses de vente en dates des 2 et 5 juin 2023,

Compte-tenu de l'intérêt majeur qu'elles représentent pour la Commune, Madame le Maire propose l'achat de ces deux parcelles cadastrées section AB numéro 26 et 28,

- Section AB n°26 « Les Grands Champs » superficie 44a81ca
- Section AB n°28 « Le Bourg » superficie 26a83ca

Tel que ces immeubles existent et se comportent avec tout ce qu'en dépend et fait, sans aucune exception ni réserve.

PLAN DES PARCELLES



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'approuver l'achat des parcelles :

*Parcelle AB n°26, la vente aura lieu au prix de dix-huit mille euros (18.000 €)

Se décomposant comme suit :

- 30a92ca en zone à urbaniser dix-sept mille euros (17.000 €)
- 13a89 en zone agricole mille euros (1.000 €)

*Parcelle AB n°28, la vente aura lieu au prix de sept mille euros (7.000 €)

A ce coût, Il faudra ajouter les frais de notaire et de négociations.

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne information du modification unique pluriannuelle de prélèvement d'eau.

La séance est levée à 20h30. La prochaine réunion est prévue mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Remarque :

Compte-rendu approuvé par le conseil municipal le : 11/07 2023

Mise en ligne le : 6/07 2023